

DROITS ET REDEVANCES 2020

Prestations	Total	comprenant		
		droits fixes RM	service + *	
			HT	TTC
Immatriculations				
Artisan	174 €	90	70	84
Artisan Commerçant	174 €	60	95	114
Sociétés	190 €	60	108,33	130
Micro (sur rv individuel)	59 €	–	49,17	59
Micro dossier incomplet	24 €	–	20	24

Modifications				
Artisan	78 €	45	27,5	33
Artisan Commerçant	78 €	30	40	48
Société	111 €	30	67,5	81
Micro	24 €	–	20	24
Modif. sans impact RM	33 €	–	27,5	33

Radiations				
El et Sociétés	24 €	–	20	24

EIRL	
Dépôt déclaration hors immat. (relevant que RM)	42 €
(pour doubles inscrits)	28 €
Modification (relevant que RM)	21 €
(pour doubles inscrits)	14 €
Notification à un autre registre	8 €
Dépôt d'actes	6,50 €
Copie des comptes annuels	6 €
Extrait d'inscription de la déclaration	2,60 €
Carte Ambulant	30 €
Attestation de qualification	85 €

Droits RM (Art. 1601 du Code Général des Impôts) Plafond annuel de la Sécurité Sociale 2020, soit un droit fixe obligatoire de 60€ pour artisan commerçant et société et 90 € pour un artisan

* **Service CFE Assistance** - Prise en charge personnalisée et optionnelle de votre dossier, conseil et analyse de cohérence, diagnostic de conformité des éléments renseignés et contrôle des justificatifs fournis.

Merci de faire figurer votre adresse mail dans le dossier pour recevoir les justificatifs à cette adresse